

de sécurité autrefois facultatifs et que le prix de la voiture s'en trouvait légèrement augmenté.

En fait, la majoration du prix a excédé sensiblement l'augmentation du prix de revient de ces articles particuliers. Sur toutes ces automobiles la compagnie encaissait de \$25 à \$50 de plus. Comme mesure suivante, on a annoncé une réduction correspondante des prix au Canada. Toutefois, dans les deux pays, le mouvement se faisait dans le même sens. L'écart demeurait le même. L'évolution était strictement parallèle. Le ministre peut hocher la tête, mais il y a des personnes qui ne partagent pas son avis. Je crois avoir dans mon bureau des documents qui prouvent mon allégation quant à certains modèles de véhicules automobiles et ainsi de suite.

Une voix: Apportez-les.

L'hon. M. Lambert: Je vais le faire parce que nous devrions étudier ces questions de plus près. Je ne suis pas disposé à croire le publicitaire grassement rémunéré qui m'annonce des prix réduits. Je veux des preuves. Je suggère donc au ministre que, vu l'importance du sujet, nous devrions déferer toute cette affaire, pour plus ample informé, au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique ou, s'il le croit préférable, au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

Je ne veux pas rouspéter. Si c'est un accord avantageux pour le Canada, si ce doit être la première de mesures semblables que nous aurons à examiner à l'égard d'autres industries, examinons-le attentivement pour nous assurer qu'il n'y a pas d'erreur. Écoutez les opinions de toutes les parties en cause—les fabricants d'automobiles, les fabricants de pièces d'automobile et les syndicats ouvriers. Somme toute, le député de Danforth a critiqué sévèrement l'inertie des compagnies d'automobiles en ce qui concerne le programme d'aide de transition. Pourquoi n'a-t-on pas pris plus d'initiatives? Voilà ce que nous aimerions savoir.

Je fais appel directement au ministre. Si cet accord est renvoyé à la Chambre par le comité d'ici un mois, nous serons mieux placés pour décider de sa valeur. J'aimerais être persuadé qu'il s'agit d'une bonne mesure. Nous n'avons pas encore eu assez de renseignements pour en être convaincus. Ce n'est pas seulement en restant là-bas comme des momies, comme des patriarches avisés,

[L'hon. M. Lambert.]

comme des bouddhas que les membres du gouvernement nous en convaincront ou en persuaderont le pays.

M. Knowles: De qui parlez-vous?

L'hon. M. Lambert: Je ne parle d'aucun ministre en particulier. Il s'agit simplement de l'attitude du gouvernement. Cet accord ne doit pas contenter seulement les députés représentant une demi-douzaine ou plus de circonscriptions de l'Ontario. Tout le Canada est en cause. Somme toute, cet accord, en raison de la remise douanière, nous coûte environ 50 millions de dollars par année. C'est ce qu'on nous a dit. Le ministre du Revenu national (M. Benson) peut hocher la tête. Il devrait lire certains des discours que ses collègues et d'autres ont fait à ce sujet.

• (9.10 p.m.)

Ce chiffre nous a été cité comme coût annuel. Il devait en coûter annuellement 50 millions de dollars au Canada en droits de douane et les principaux fabricants d'automobiles devaient épargner une somme globale identique. S'il n'en est pas ainsi, les ministres doivent apporter des précisions aux journaux. Maints éditoriaux ont mentionné ce chiffre. Nous l'avons lu aussi dans les nouvelles. Si cette conclusion est fautive, on devrait la rectifier.

Il existe une façon de tirer la situation au clair, c'est de déferer la question à un comité qui pourra entendre les témoignages des intéressés et interroger les ministres et les fonctionnaires compétents. Appuyé par le député d'Hastings-Frontenac (M. Webb), je propose:

Que tous les mots suivants le mot «que», à la 4^e ligne du projet de résolution, soient rayés et remplacés par ce qui suit:

...ledit accord soit déferé au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique, pour qu'il l'étudie, qu'il examine les témoignages rendus oralement ou par écrit sur ledit accord et qu'il fasse rapport à la Chambre avant que celle-ci étudie de nouveau ledit accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. J'ai examiné avec un vif intérêt la proposition d'amendement au projet de résolution et je voudrais signaler aux députés le commentaire 202 (6) de Beauséjour qui déclare:

Proposer le renvoi d'une question à un comité ne constitue pas une proposition d'amendement à une motion.

Je déclare la proposition d'amendement irrecevable. Le projet de résolution est-il adopté?

Des voix: Adopté.

L'hon. M. Lambert: Non, attendez une minute, je vous prie.